

AUTOROUTE A7

CRÉATION DU DEMI-ÉCHANGEUR DE VIENNE SUD

OCTOBRE 2016



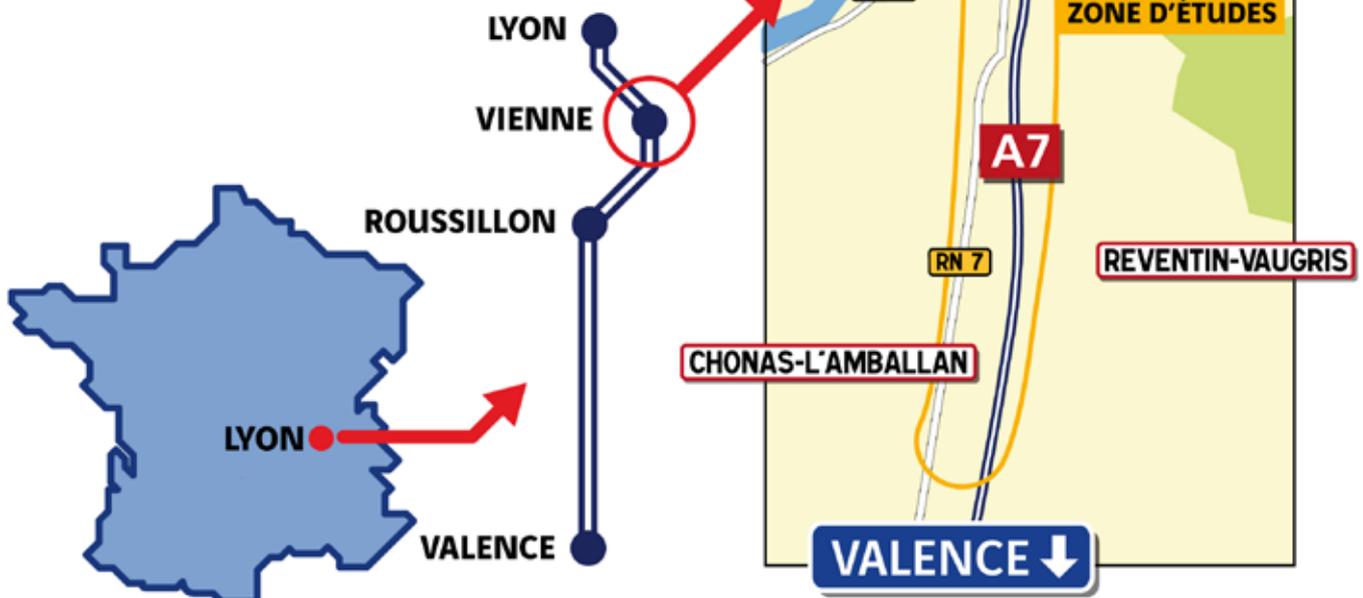
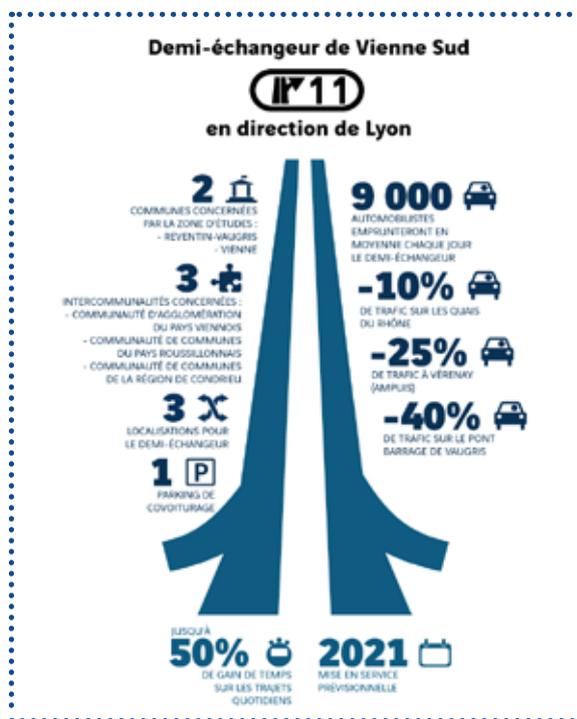
Bilan
de la Concertation
publique

SOMMAIRE

1	L'OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	3
2	L'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	4
3	LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	6
	■ POUR S'INFORMER	
	■ POUR DONNER SON AVIS	
4	LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	9
	■ RETOMBÉES MÉDIATIQUES	
	■ BILAN QUANTITATIF	
	● La participation	
	● L'expression du public en faveur du projet	
	● L'expression du public en faveur des variantes	
	■ BILAN QUALITATIF	
	● Les principaux thèmes abordés	
	● Les réponses du maître d'ouvrage, par thème	
	● Les autres sujets abordés	
	■ AVIS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS	
5	LA PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	25
6	LES ÉTAPES À VENIR	26
7	ANNEXES	27
	■ L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL	
	■ LES DESTINATAIRES DU COURRIER D'ANNONCE DE LA CONCERTATION	
	■ LES MÉDIAS DESTINATAIRES DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE	

1 - L'OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation publique relative au projet de création d'un demi-échangeur d'accès à l'autoroute A7 au sud de l'agglomération viennoise s'est déroulée entre le 6 juin et le 3 juillet 2016. Organisée sous l'égide du Préfet de l'Isère et en référence à l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, elle a permis à toutes les personnes intéressées par le sujet de s'informer et de donner leur avis sur le projet soumis à la concertation, notamment sur les trois variantes étudiées dans le cadre des études préliminaires.



2 - L'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation a été annoncée par différents moyens.

- L'arrêté a été signé par le Préfet de l'Isère le 29 avril 2016 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère, sur le site Internet du projet www.a7-echangeur-viennesud.fr et sur le site de la préfecture de l'Isère www.isere.gouv.fr. Il précisait les objectifs poursuivis par le projet de création d'un demi-échangeur d'accès à l'autoroute A7 au sud de Vienne ainsi que les modalités de la concertation publique.

L'arrêté est disponible en annexe 1.

- Une conférence de presse d'annonce de la concertation publique a été organisée le 7 juin 2016 à la Sous-préfecture de Vienne. À cette occasion, un communiqué de presse a été diffusé à la presse locale, juste avant le démarrage de la concertation.

La liste des médias destinataires est disponible en annexe 2.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 3 juin 2016

Lancement de la concertation pour le projet de création du demi-échangeur de Vienne Sud (A7)

Le préfet de l'Isère, avec l'appui de VINCI Autoroutes (réseau ASF), maître d'ouvrage du projet, organise, entre le 6 juin 2016 et le 3 juillet 2016, une concertation publique portant sur la création du demi-échangeur de Vienne Sud sur l'autoroute A7. Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, cette concertation permettra à toutes les personnes intéressées par le projet, en particulier les riverains, les élus, les usagers, les acteurs des mondes économiques, agricoles et associatifs de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

Le projet de création du demi-échangeur de Vienne Sud
Aux portes de la métropole lyonnaise, l'agglomération viennoise est traversée du nord au sud par l'autoroute A7 et la route nationale 7, deux axes majeurs qui accueillent un trafic de transit important et qui assurent également des fonctions d'échanges au sein de l'agglomération. Face aux problèmes de circulation constatés et aux conséquences grandissantes de ce trafic de transit, les collectivités locales ont demandé à l'État d'engager une étude d'opportunité pour la création d'un demi-échangeur au sud de Vienne, sur la commune de Reventin-Vaugris, orienté vers Lyon. L'État a confirmé l'opportunité de ce projet et a mandaté VINCI Autoroutes pour mener les études complémentaires (Dossier de Demande de Principe).
Le demi-échangeur de Vienne Sud permettra de créer au sud de Vienne un accès direct à l'autoroute A7 en direction de Lyon et contribuera à :

- favoriser la desserte du territoire de l'agglomération viennoise et du pays roussillonnais,
- améliorer les conditions de déplacement et sécurité dans les traversées de la ville de Vienne et de Vénéray sur la commune d'Angepui.

Un dispositif de concertation pour s'informer et s'exprimer sur le projet
La concertation publique se déroulera entre le lundi 6 juin 2016 et le dimanche 3 juillet 2016. Durant cette période, toutes les personnes intéressées par le projet sont invitées à s'informer et à s'exprimer sur les aménagements envisagés qui seront ainsi soumis à l'avis du public.

Pour s'informer :

- Exposition permanente installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public :
 - la mairie de Reventin-Vaugris, 85 rue de la Mairie, 38121 Reventin-Vaugris,
 - la mairie de Vienne, Place de l'Hôtel de Ville, 38200 Vienne,
 - la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, 30 avenue du Général Leclerc, 38200 Vienne,
 - la Communauté de communes du Pays Roussillonnais, rue du 19 mars 1962, 38550 Saint-Maurice-Félix
 - la Communauté de communes de la Région de Condrieu, dans les locaux de la mairie d'Angepui, 11 boulevard des allées, 69420 Angepui.
- le site Internet www.a7-echangeur-viennesud.fr
- le dépliant « Votre avis compte ! », avec lettre T,
- la réunion publique et les moments d'accueil du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes.

1 réunion publique et 2 moments d'accueil du public			
9 juin 2016	18 h 30	Réunion publique	Gymnase de Reventin-Vaugris, chemin des péralines, 38121 Reventin-Vaugris
14 juin 2016	de 9 h à 12 h	Moment d'accueil	Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, 30 avenue du Général Leclerc, 38200 Vienne
21 juin 2016	de 14 h à 17 h	Moment d'accueil	Mairie de Reventin-Vaugris, 85 rue de la Mairie, 38121 Reventin-Vaugris

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour s'exprimer :

- par courriel via l'adresse a7.echangeur.viennesud@vinci-autoroutes.com
- ou une lettre-T prépayée à créer dans l'urne disponible dans les lieux d'accueil de la concertation publique ou à retourner par courrier,
- ou le formulaire d'expression sur le site internet du projet à l'adresse www.a7-echangeur.viennesud.fr
- lors de la réunion publique et des moments d'accueil du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes.

Les chiffres clés du projet

Demi-échangeur de Vienne Sud (IP11) en direction de Lyon

- 2 : réduction de 20% des temps de trajet pour les poids lourds
- 3 : réduction de 30% des temps de trajet pour les véhicules particuliers
- 3 x : réduction de 30% des temps de trajet pour les véhicules particuliers
- 1 : création de 100 places de stationnement
- 9 000 : réduction de 10% des temps de trajet pour les véhicules particuliers
- 10% : réduction de 25% des temps de trajet pour les véhicules particuliers
- 25% : réduction de 40% des temps de trajet pour les véhicules particuliers
- 40% : réduction de 50% des temps de trajet pour les véhicules particuliers
- 50% : réduction de 20% des temps de trajet pour les poids lourds
- 2021 : mise en service en 2021

Les 3 variantes soumises à l'avis du public

Contact presse VINCI Autoroutes : Nelly Destève, 06 30 48 44 26 / nelly.desteve@vinci-autoroutes.com
Contact presse Sous-Préfecture de Vienne : Nathalie CARTIER 04 74 53 82 05 / ncp@ccm@vienn.asso.fr

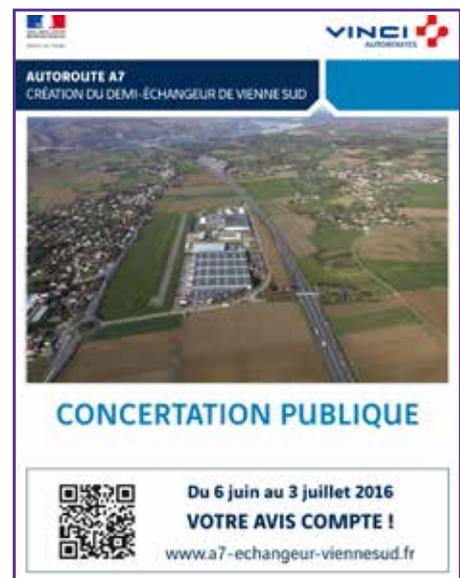
- Un courrier d'information a été adressé aux parties prenantes :
 - 112 destinataires ont reçu une plaquette, un flyer et le dossier de concertation.

La liste des parties prenantes destinataires est disponible en annexe 3.



Courrier et documents transmis aux parties prenantes pour annoncer la concertation publique.

- Des affiches ont été installées aux abords des lieux d'accueil de la concertation.
- Des flyers ont été distribués aux entreprises de la ZAC du Saluant.
- Des documents ont été mis à la disposition du public dans les espaces clients de VINCI Autoroutes à Valence et à Vienne.



Affiche annonçant la concertation.

3 - LES OUTILS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

POUR S'INFORMER

■ L'exposition permanente a été mise en place du 6 juin au 3 juillet 2016, dans cinq lieux d'accueil de la concertation :

- la mairie de Reventin-Vaugris,
- la mairie de Vienne,
- ViennAgglo,
- la Communauté de communes du Pays Roussillonnais,
- la Communauté de communes de la Région de Condrieu.

Elle comprenait :

✓ trois panneaux d'information,

✓ le dossier de concertation,

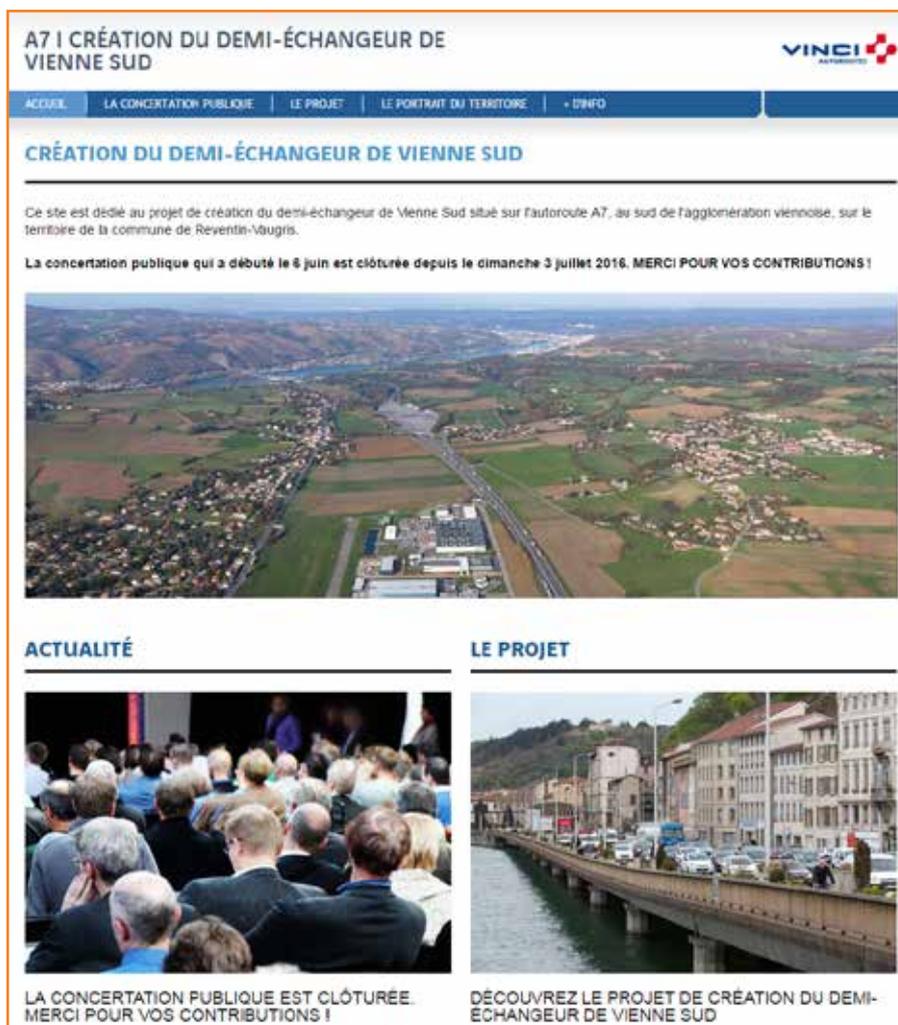


✓ le flyer,

✓ le dépliant et une urne de dépôt des lettres T.



- Le site Internet www.a7-echangeur-viennesud.fr permettait aux internautes d'obtenir des informations sur le projet, d'accéder au dossier de concertation ainsi qu'à tous les documents de la concertation dans leur intégralité.



- Le site a été relayé sur les sites de la préfecture de l'Isère, de la mairie de Vienne, de la Communauté d'agglomération du pays Viennois, de la mairie de Salaise-sur-Sanne, de la mairie de Chonas-l'Amballan et de la mairie de Reventin-Vaugris.

4 - LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

RETOMBÉES MÉDIATIQUES

L'information relative à la concertation publique a été diffusée et relayée par la presse, les collectivités locales et la préfecture de l'Isère.

■ La presse

- **6 juin 2016** - Le Progrès - « Demi-échangeur sur l'A7 : un mois pour donner votre avis »
- **6 juin 2016** - Le Progrès - « Trois implantations possibles »
- **9 juin 2016** - Le Progrès - « Le futur demi-échangeur se dessine »
- **10 juin 2016** - Le Dauphiné Libéré - « Le demi-échangeur soulève des questions »
- **10 juin 2016** - Le Progrès - « Le demi-échangeur en questions »
- **10 juin 2016** - l'Essor - « Où sera situé le demi-échangeur de Vienne Sud »
- **17 juin 2016** - l'Essor - « Échangeur A7 Vienne sud : les jeux déjà faits ? »
- **1 juillet 2016** - Le Dauphiné Libéré - « Demi-échangeur : le conseil municipal rejette les variantes Nord et centre »
- **8 juillet 2016** - l'Essor - « Déplacements en Isère : le Département indique ses orientations »



■ Les collectivités locales

- Le bulletin municipal de la mairie de Reventin-Vaugris
- Le site Internet de la mairie de Reventin-Vaugris
- Le site Internet de la mairie de Vienne
- Le site Internet de ViennAgglo
- Le magazine Agglomag' de ViennAgglo
- Le site Internet de la mairie des Côtes d'Arej
- Le site Internet de la mairie de Chonas-l'Amballan
- Le site Internet de la mairie de Salaise-sur-Sanne

■ Sur le web

- **8 juin 2016** - Vivre Vienne – « Demi-échangeur de Reventin-Vaugris : lancement de la phase de concertation »
- **9 juin 2016** - Le Dauphiné Libéré Vienne – multiples publications Facebook
- **9 juin 2016** - Le Dauphiné Interactif – « Quatre scénarii pour un demi-échangeur »
- **30 juin 2016** - Vienne online – « Aménagements – Projet de création échangeur Vienne sud »

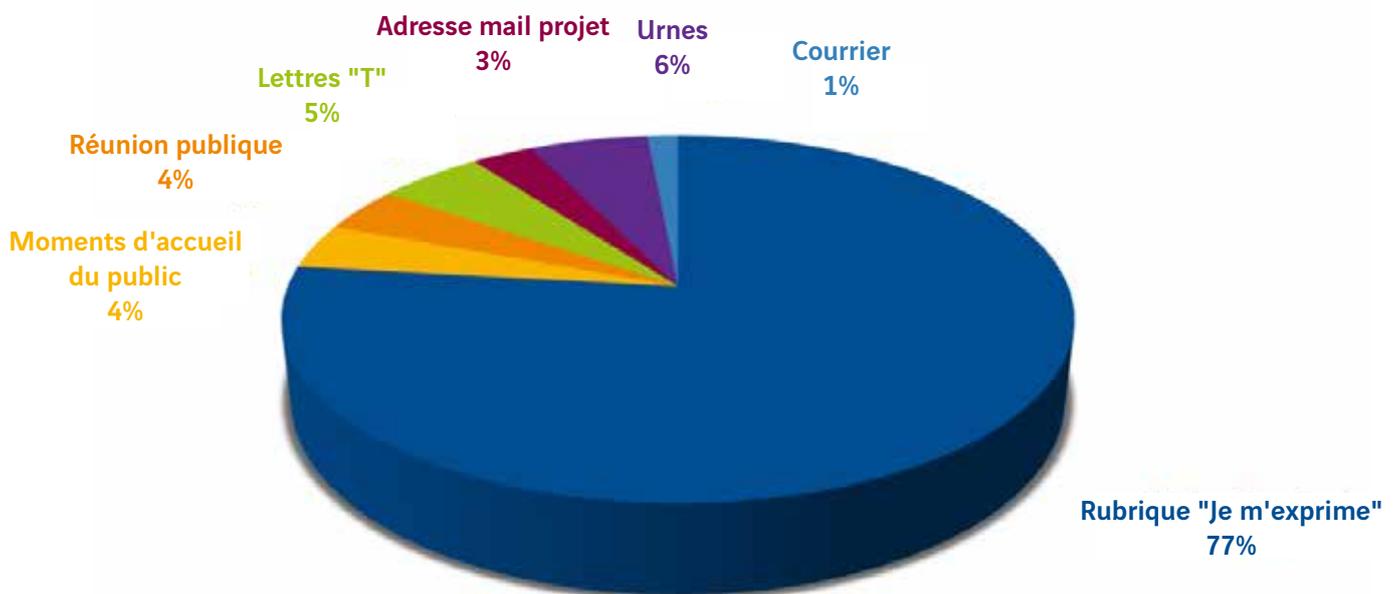
BILAN QUANTITATIF

LA PARTICIPATION

- Au total, **607** contributions ont été reçues *via* :
 - la rubrique « Je m'exprime » du site Internet www.a7-echangeur-viennesud.fr – 466 contributions,
 - les lettres «T» récupérées dans les urnes disponibles sur les lieux d'exposition – 35 contributions,
 - les lettres «T» transmises par courrier – 31 contributions,
 - les moments d'accueil du public – 24 contributions,
 - la réunion publique du 9 juin 2016 – 24 contributions,
 - les mails transmis sur l'adresse a7-echangeur-viennesud@vinci-autoroutes.fr – 18 contributions.
 - l'adresse postale - 9 contributions.

Remarque : Certaines contributions reçues *via* le site Internet ont été doublées par un courrier. Elles sont comptabilisées comme une seule contribution et incluses dans le nombre de contributions reçues *via* l'adresse postale.

Répartition des modes d'expression du public



Parmi les contributions, se sont exprimés :

- 598 riverains et/ou utilisateurs de l'autoroute A7,
- 8 acteurs institutionnels,
- 1 association.

Sur les 466 participants qui ont transmis leur contribution *via* la rubrique « Je m'exprime » ou *via* les lettres «T», 428 personnes ont choisi de recevoir des informations sur le projet après la concertation.

■ La fréquentation du site www.a7-echangeur-viennesud.fr entre le 6 juin et le 3 juillet 2016 :

Nombre de visiteurs uniques	7 221
Nombre moyen de pages vues par visite	4
Nombre de téléchargements	249

■ Le top cinq des pages vues (hors page d'accueil) :

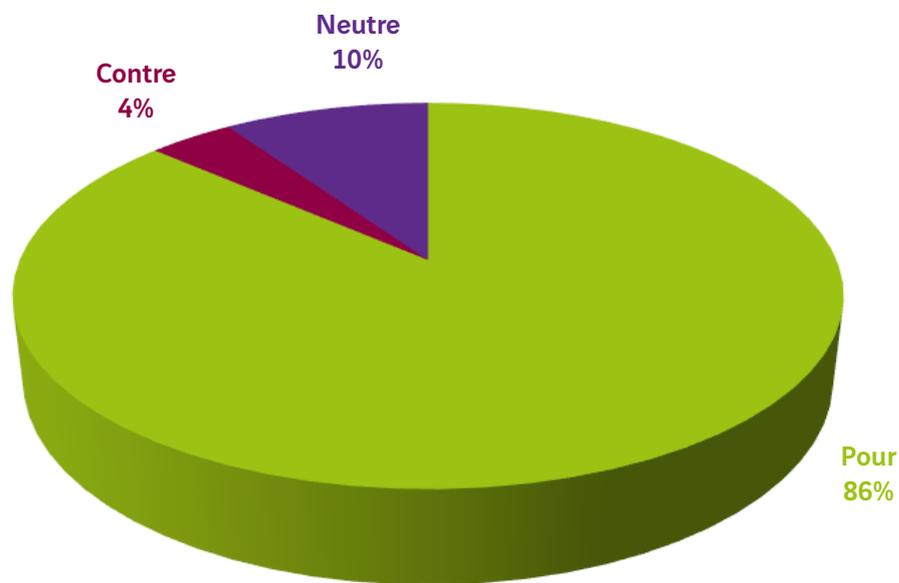
- N°1 : la situation actuelle
- N°2 : zoom sur la variante centre
- N°3 : zoom sur la sous-variante centre compacte
- N°4 : zoom sur la variante nord
- N°5 : zoom sur la variante sud

L'EXPRESSION DU PUBLIC EN FAVEUR DU PROJET

Durant la concertation, le public s'est exprimé sur l'opportunité du projet :

- 86% des contributeurs, soit 525 personnes, s'expriment en faveur de la création du demi-échangeur de Vienne Sud,
- 4% des contributeurs, soit 24 personnes, s'expriment contre la création du demi-échangeur de Vienne Sud,
- 10% des contributeurs, soit 58 personnes, ne se prononcent pas clairement pour ou contre la création du demi-échangeur de Vienne Sud.

L'expression du public en faveur du projet

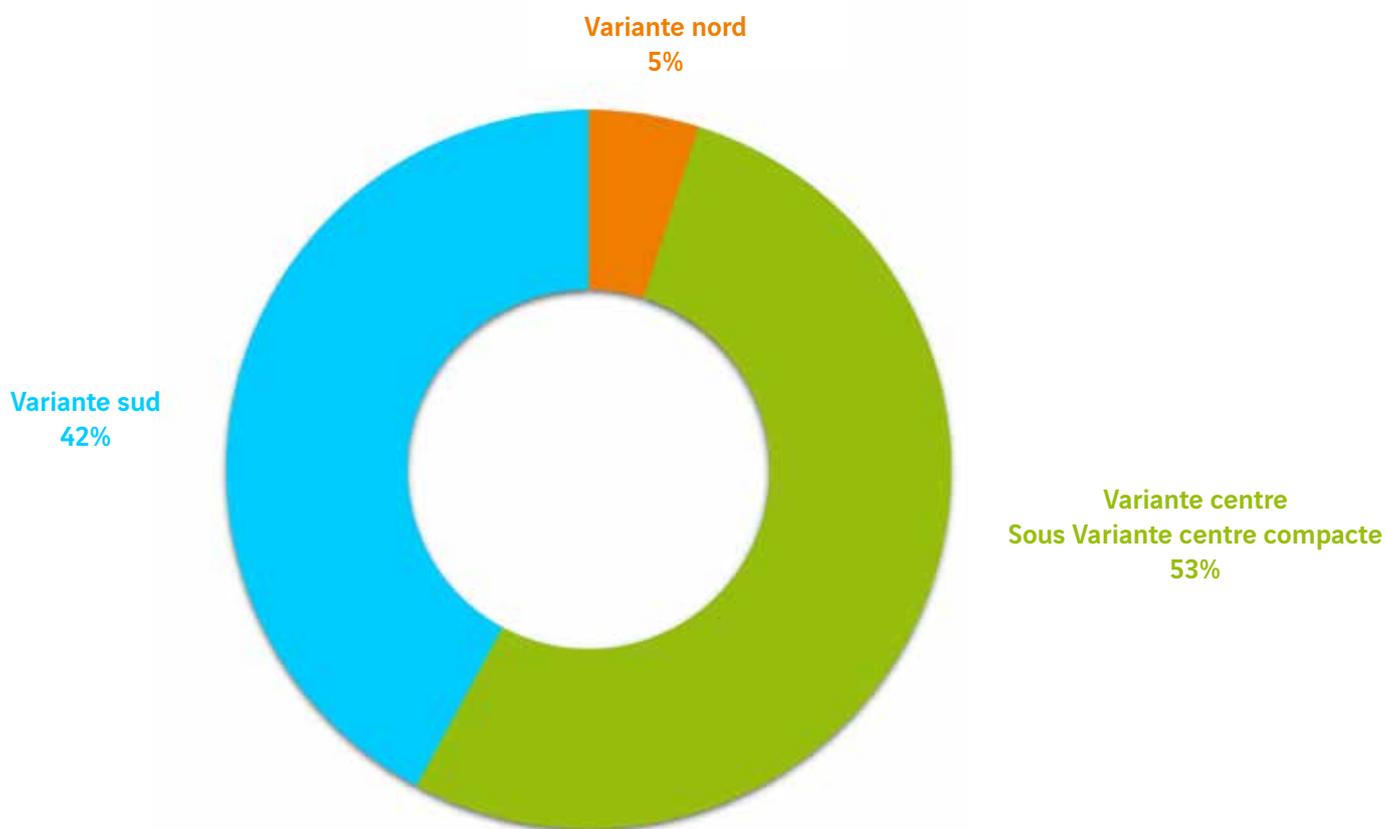


L'EXPRESSION DU PUBLIC EN FAVEUR DES VARIANTES

Durant la concertation, 387 contributeurs ont affiché leur préférence pour une variante et, parfois, pour plusieurs variantes.

- 5% des contributeurs, soit 19 personnes, s'expriment pour la variante nord,
- 53% des contributeurs, soit 205 personnes, s'expriment pour la variante centre et centre compacte,
- 42% des contributeurs, soit 163 personnes, s'expriment pour la variante sud.

L'expression du public en faveur des variantes



■ L'analyse des contributions « pour » le projet

La plupart des 525 contributeurs s'exprimant pour le projet partagent les objectifs de la création du demi-échangeur de Vienne Sud et indiquent que le projet :

- va contribuer à améliorer les conditions de déplacement et de sécurité dans les traversées de la ville de Vienne et de Vérenay sur la commune d'Ampuis,
- permettra de gagner du temps sur les trajets domicile-travail,
- va permettre aux reventinois de bénéficier d'un accès direct à l'autoroute,
- est attendu depuis longtemps et qu'il est urgent de le réaliser.

Un certain nombre de contributeurs estiment qu'un échangeur complet serait bienvenu et demandent qu'une sortie dans le sens nord/sud soit également étudiée.

■ L'analyse des contributions « neutre » ou « contre » le projet

La plupart des 82 contributeurs n'exprimant pas clairement d'avis ou s'opposant nettement contre le projet indiquent :

- que le projet risque de générer du trafic supplémentaire dans la ville de Reventin-Vaugris,
- qu'une solution plus au sud, au niveau du quart d'échangeur d'Auberives serait préférable,
- qu'il est souhaitable d'étudier des solutions plus globales visant à améliorer les déplacements à l'échelle du département,
- qu'il vaut mieux mettre en place des solutions de transport alternatif,
- que le projet est consommateur de terres agricoles,
- que le projet risque de dégrader le cadre de vie des habitants de Reventin-Vaugris, notamment en termes de nuisances sonores et de pollution.

■ L'analyse des choix exprimés en faveur des variantes

Les 19 contributeurs qui se positionnent en faveur de la **VARIANTE NORD** justifient leur préférence en argumentant sur le fait que la variante nord, bien qu'étant la plus couteuse à réaliser, est :

- la plus efficace en termes d'amélioration du trafic,
- la moins consommatrice de terres agricoles,
- la moins pénalisante pour les habitants de Reventin-Vaugris.

Certains d'entre eux notent cependant son impact élevé sur l'environnement et se positionnent sur une autre variante en deuxième choix.

Parmi les 163 contributeurs qui se positionnent en faveur de la **VARIANTE SUD**, certains justifient leur préférence en indiquant que cette variante est :

- la plus efficace pour capter les trafics en provenance du sud, évitant ainsi la traversée de Reventin-Vaugris,
- celle qui présente le moins d'impact sur le cadre de vie des riverains et qui permet de préserver les installations sportives de la commune,
- la plus pertinente en termes de développement économique de la zone d'activité du Saluant,
- la plus à même de limiter le trafic des poids lourds sur le réseau secondaire.

Cependant, certains d'entre eux :

- notent son impact élevé sur les terres agricoles,
- indiquent que le système de péage fermé est un inconvénient,
- expriment des craintes quant à la circulation des poids lourds dans la zone d'activité du Saluant.

Parmi les 387 contributeurs affichant clairement leur choix pour une ou plusieurs variantes, 205 se positionnent pour la famille « Centre », c'est-à-dire pour la **VARIANTE CENTRE** (91 personnes) et/ou pour la **SOUS-VARIANTE CENTRE COMPACTE** (114 personnes). Qu'il s'agisse de la variante centre ou de la sous-variante centre compacte, les contributeurs justifient leur choix pour les mêmes raisons et estiment que le projet est :

- le plus pertinent en termes d'amélioration des conditions de circulation,
- celui qui présente le moins d'impact sur les terres agricoles, les emprises foncières et sur l'environnement,
- le moins pénalisant durant les travaux de construction,
- le moins coûteux,
- le plus sécurisant pour les usagers de l'autoroute.

La plupart des contributeurs indiquent que la famille « Centre » est un bon compromis comparé aux variantes nord et sud. Toutefois, certains indiquent qu'il serait nécessaire de :

- mettre en place des protections acoustiques permettant de protéger les habitations les plus exposées aux nuisances sonores,
- de préserver les installations sportives de la commune,
- d'étudier dans le détail le rétablissement des voiries desservant la zone d'activité du Saluant.

Certains contributeurs s'interrogent sur la capacité du pont existant situé au-dessus de l'autoroute A7 à accueillir le trafic.

LES PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS

En complément de leur positionnement sur le projet et les variantes, les contributeurs s'expriment et posent des questions sur différents sujets qui peuvent être regroupés en six thèmes distincts :

- **Thème 1** : l'environnement et le cadre de vie - 139 avis dont 85 pouvant être classés en sous-thèmes distincts :
 - **Sous-thème 1-a** : la qualité de l'air (33 avis)
 - **Sous-thème 1-b** : les nuisances sonores (31 avis)
 - **Sous-thème 1-c** : les risques inondations (9 avis)
 - **Sous-thème 1-d** : le paysage (8 avis)
 - **Sous-thème 1-e** : la biodiversité (4 avis)

- **Thème 2** : le tarif du péage - 40 avis

- **Thème 3** : le délai de réalisation du demi-échangeur - 30 avis

- **Thème 4** : les emprises foncières - 26 avis

- **Thème 5** : le covoiturage - 10 avis

- **Thème 6** : le financement du projet - 9 avis

Deux sujets, non classés en thèmes, sont également abordés par un nombre conséquent de contributeurs :

- La réalisation d'autres projets

- Pourquoi un demi-échangeur et pas un échangeur complet ?

LES RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE, PAR THÈME

■ **Thème 1** : l'environnement et le cadre de vie (139 avis)

139 avis font référence à l'environnement et au cadre de vie dont 53 d'une manière très générale en citant :

- la nécessité de préserver le cadre de vie des Reventinois dans un secteur déjà exposé à de nombreuses nuisances,
- leur préférence pour des solutions de transports collectifs,
- leur crainte de voir le trafic augmenter entraînant des conséquences en termes de nuisance.

Parmi ces 139 avis relatifs, un grand nombre de contributeurs font part de leur satisfaction quant aux impacts positifs du projet sur le cadre de vie des Viennois, notamment sur sa capacité à désengorger la RN7 et le centre de Vienne.

Les études réalisées pour la concertation sont dites « sommaires », c'est-à-dire qu'elles n'ont pas eu vocation à étudier de manière détaillée les impacts du demi-échangeur de Vienne Sud sur l'environnement et le cadre de vie ni les mesures visant à éviter, réduire et compenser ces impacts.

Les études qui vont être engagées à l'issue de la concertation publique sur la base de la variante retenue par les collectivités et partenaires, préciseront l'ensemble de ces mesures et seront présentées lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Cette enquête permettra au public de s'exprimer une seconde fois sur le projet.

D'autres contributeurs s'expriment sur des thèmes environnementaux précis qui sont ici regroupés en sous-thèmes.

● **Sous-thème 1-a** : la qualité de l'air (33 avis)

La majorité des contributeurs qui s'expriment sur la qualité de l'air font part de leurs craintes quant la dégradation de la qualité de l'air que pourrait engendrer le projet, dans un secteur situé à proximité de la gare de péage de Reventin-Vaugris.

Le projet de création du demi-échangeur de Vienne Sud répond à un réel besoin d'améliorer la fluidité dans les secteurs de l'agglomération viennoise les plus encombrés. Parce qu'il consiste à reporter sur l'autoroute A7 une part substantielle des automobilistes qui traversent aujourd'hui Vienne pour rejoindre le nord de l'agglomération, le projet va contribuer à améliorer la qualité de l'air au centre-ville de Vienne. Une étude complète sur la qualité de l'air sera réalisée dans le cadre des études détaillées et sera présentée dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

- **Sous-thème 1-b** : les nuisances sonores (31 avis)

La majorité des contributeurs qui s'expriment sur le sujet des nuisances sonores pose la question de la protection des habitations les plus exposées au bruit, principalement celles des lotissements de la Plaine et des Mûriers, riverains de la variante centre et de la sous-variante centre compacte. Nombreux sont ceux qui demandent que des murs antibruit soient installés pour les protéger. Certains signalent que ce sont les poids lourds qui émettent le plus de nuisances sonores à proximité de la barrière en pleine voie de Vienne.

Les études détaillées qui vont être engagées après la validation du bilan de la concertation, comprennent la réalisation d'une étude acoustique spécifique visant à comparer les niveaux sonores à l'horizon de la mise en service + 20 ans, entre la situation existante avec le demi-échangeur et la situation sans le demi-échangeur. S'agissant d'une infrastructure existante, si l'augmentation des niveaux sonores entre ces deux situations est supérieure à 2dB(A), il sera alors considéré que le projet modifie de façon significative l'ambiance sonore et des protections adaptées seront mises en place si nécessaire : merlons, écrans, protections de façades... Ces études acoustiques seront présentées lors de l'enquête publique.

- **Sous-thème 1-c** : les risques inondations (9 avis)

9 contributeurs font référence au caractère inondable du secteur et craignent que le projet vienne aggraver la situation existante.

Les études détaillées comprennent la réalisation d'une étude hydraulique visant à définir les caractéristiques du réseau d'assainissement dédié à la collecte et au traitement des eaux de pluies tombées sur la chaussée avant rejet dans le milieu naturel. Cette étude qui fera l'objet d'un dossier au titre de la Loi sur l'eau, prendra en compte les zones inondables existantes afin d'éviter tout impact sur l'existant. Elle sera présentée lors de l'enquête publique.

- **Sous-thème 1-d** : le paysage (8 avis)

Les contributeurs s'expriment sur ce thème, le font essentiellement à propos de l'impact de la variante centre ou de la sous-variante centre compacte qui pourrait entraîner la destruction du merlon paysager et de la végétation existants à proximité de la barrière de péage en pleine voie de Vienne. D'autres s'expriment d'une manière plus générale et regrettent que le caractère rural de Reventin-Vaugris disparaisse au bénéfice de l'implantation de zones d'activités, de réseaux de communication (aérodrome, ligne ferroviaire, autoroute) ou encore de station d'épuration.

La création du demi-échangeur de Vienne Sud sera accompagnée par la réalisation d'une étude paysagère visant à intégrer l'infrastructure dans le territoire. Confiée à une équipe de paysagistes, cette étude sera présentée au public lors de l'enquête publique.

● **Sous-thème 1-e** : la biodiversité (4 avis)

Les 4 contributeurs qui s'expriment sur le thème de la biodiversité s'inquiètent de l'impact du projet sur la préservation de la biodiversité. Parmi eux, un contributeur signale l'existence de corridors écologiques à proximité des variantes nord et sud et souhaite qu'ils soient pris en compte dans le critère environnement.

Les inventaires faune et flore débutés avant la concertation, en mars 2016, vont se dérouler jusqu'en mars 2017 afin d'observer les espèces sur un cycle biologique complet.

Des investigations complémentaires seront menées durant la phase d'études détaillées afin de déterminer l'impact du projet sur la biodiversité et définir les mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser cet impact.

Les résultats de ces études seront présentés lors de l'enquête publique.

■ **Thème 2** : le tarif du péage (40 avis)

Les contributeurs s'exprimant sur le thème du péage :

- posent la question du coût du trajet,
- font une relation directe entre le prix du péage et la capacité du demi-échangeur à capter des automobilistes, arguant du fait que plus le péage est élevé et plus les usagers peuvent hésiter à emprunter l'autoroute,
- demandent que le péage soit gratuit ou que des tarifs préférentiels soient proposés aux usagers réguliers ou/et pour les habitants de Vienne-Reventin.

Le prix du péage sera fixé par l'État, dans les mois précédents la mise en service du demi-échangeur de Vienne Sud. Les études de trafic qui ont permis de déterminer l'attractivité des variantes pour les automobilistes intègrent un prix de péage basé sur les tarifs des échangeurs à proximité.

■ **Thème 3** : le délai de réalisation du demi-échangeur (30 avis)

Les contributeurs favorables à la création du demi-échangeur de Vienne Sud, regrettent que la mise en service ne soit pas programmée avant 2021.

La réalisation du demi-échangeur doit respecter des délais d'études et d'instructions de dossiers réglementaires auxquels il n'est pas envisageable de déroger. Le calendrier prévisionnel présenté dans le cadre de la concertation tient compte de ces impératifs et du temps nécessaire à la réalisation des travaux.

■ **Thème 4** : les emprises foncières (26 avis)

La grande majorité des avis émis sur le thème des emprises foncières fait référence aux impacts sur les terres agricoles, notamment ceux induits par la variante sud.

Dans une moindre mesure, certains avis s'expriment sur les emprises foncières que pourraient nécessiter la construction de la variante centre ou de la sous-variante centre compacte et leurs émetteurs souhaitent savoir quand est-ce qu'ils connaîtront de manière précise les besoins fonciers engendrés par le projet.

Les acquisitions foncières nécessaires à la création du demi-échangeur de Vienne Sud seront précisées lors des études détaillées et présentées lors de l'enquête parcellaire. L'objectif est de limiter autant que possible la consommation d'emprises, y compris agricoles.

■ **Thème 5** : le covoiturage (10 avis)

10 contributeurs approuvent la création du parking de covoiturage sans toutefois se prononcer clairement pour l'une des options proposées dans le cadre de la création de la variante centre ou de la sous-variante centre compacte. Parmi ces contributions, 2 estiment que la capacité du parking est sous-dimensionnée.

Le parking de covoiturage offrira une centaine de places de stationnement. Il est complémentaire à la mise en service d'autres parkings de covoiturage programmés en partenariat avec les collectivités locales et notamment celui situé dans le secteur de Chanas.

Le positionnement exact du parking sera précisé dans le cadre des études détaillées.

■ **Thème 6** : le financement du projet (9 avis)

9 contributeurs posent la question du financement du projet.

Le financement du projet est étudié par les partenaires et fera l'objet d'une convention signée par les différents acteurs. La clé de répartition sera communiquée lors de l'enquête publique.

LES AUTRES SUJETS ABORDÉS

■ La réalisation d'autres projets

La concertation a été pour certains contributeurs l'occasion de s'exprimer sur d'autres projets et notamment de demander (par ordre du nombre de citations, du plus important au plus faible) :

- la réouverture de la halte ferroviaire de Reventin-Vaugris (projet prévu dans le cadre du contrat de plan État/Région 2015-2020),
- la construction d'une déviation de Vienne par l'Est (le Conseil départemental de l'Isère a prévu d'engager en 2016 une étude d'opportunité du projet de liaison Est-Nord),
- le complément du ¼ d'échangeur d'Auberives,
- la création d'un échangeur entre Tain-l'Hermitage et Chanas,
- la création de pistes cyclables le long de la RN7,
- la mise en place d'une ligne de bus régulière desservant Vienne.

Enfin, certains contributeurs émettent des propositions d'aménagements des variantes proposées comme la création de voies complémentaires afin de faciliter l'insertion des véhicules sur la barrière de péage existante.

Les deux premiers projets cités sont engagés par les collectivités.

Les autres projets évoqués dépassent le cadre de la concertation publique relative à la création du demi-échangeur de Vienne Sud et relèvent des compétences des collectivités locales.

Quant aux aménagements des variantes proposées, les études détaillées ont pour objectif de définir précisément la géométrie de projet. Dans ce cadre, les ébauches présentées à la concertation sont susceptibles d'évoluer en tenant compte des enseignements de la concertation.

■ Pourquoi un demi-échangeur et pas un échangeur complet ?

De nombreux contributeurs, favorables à la création du demi-échangeur, souhaitent que l'aménagement envisagé soit un échangeur complet et certains d'entre eux posent la question du pourquoi un demi-échangeur ?

Sur ce sujet, VINCI Autoroutes rappelle que le projet de création du demi-échangeur de Vienne Sud consiste à compléter le demi-échangeur de Vienne Sud (n°11) déjà existant au nord de la barrière de péage en pleine voie de Vienne et qui permet de rejoindre l'autoroute en direction du sud ou de sortir de l'autoroute en direction du nord.

Le demi-échangeur de Vienne-Sud, objet de la présente concertation, permet de rejoindre l'autoroute en direction du nord ou de sortir de l'autoroute en venant du sud.

AVIS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

■ **Monsieur le maire de Moidieu-Détourbe, via le formulaire « Je m'exprime », le 24 juin 2016 :**

- indique que les habitants de l'est du pays viennois perdent un temps considérable en traversant le carrefour Saint-Louis,
- souligne que la création du demi-diffuseur permettant d'améliorer les conditions de circulation, présente un intérêt pour l'ensemble du pays viennois et des territoires voisins.

■ **La ville de Reventin-Vaugris par 3 délibérations du conseil municipal du 27 juin 2016 :**

- rejette le projet de variante nord en exposant les points négatifs suivants :
 - ▶ engorgement de Vaugris, de la montée du Grand Pavé, du Grand Chemin et du rond-point situé à proximité de la station-service,
 - ▶ non-réponse au caractère accidentogène de la montée du Grand Pavé,
 - ▶ impact sur la zone boisée, les ruisseaux du Buvet et des Crozes et sur la conduite du réseau d'assainissement collectif ;
- rejette les projets de variante centre et de sous-variante centre compacte en exposant les points négatifs suivants :
 - ▶ accroissement de flux sur des carrefours déjà encombrés,
 - ▶ engorgement de Vaugris, de la montée du Grand Pavé, du Grand Chemin et du rond-point situé à proximité de la station-service,
 - ▶ impacts sur le cadre de vie et l'environnement : proximité d'habitations, d'équipements sportifs, destruction du merlon paysager existant, augmentation des temps de transport pour les bus scolaires, destruction du local technique,
 - ▶ étroitesse du pont conduisant à des difficultés de franchissement aux heures de pointe, à un trafic important de poids lourds sur ce pont et à l'impossibilité de mettre en œuvre des modes doux et de sécuriser les piétons.
 - ▶ isolement du centre du village des services et commerces généré par la création de ronds-points ;
- en considérant que la variante sud a le moins de conséquences négatives pour les habitants et la commune, approuve la variante sud tout en exigeant que les aménagements impactent le moins possible l'emprise des terrains agricoles et que plusieurs scénarios soient proposés.

■ **La ville de Saint-Cyr-sur-Rhône, via le formulaire « Je m'exprime », le 27 juin 2016 :**

- indique avoir présenté le projet lors du conseil municipal du 27 juin,
- estime que la sous-variante centre compacte semble la plus logique par rapport aux critères évoqués et qu'elle est la meilleure solution par rapport aux impacts financiers et environnementaux.

- **La Chambre d'agriculture de l'Isère, via le formulaire « Je m'exprime » et un courrier transmis à Madame le Sous-Préfet de Vienne, le 1^{er} juillet 2016 :**
 - indique qu'après avoir mené des réflexions avec les agriculteurs de Reventin-Vaugris et des Côtes d'Arej, la variante nord, pour son faible impact sur l'agriculture, retient la préférence du monde agricole,
 - note toutefois le caractère d'incidence forte ou très forte sur plusieurs critères mais conteste le classement en « point noir » pour son incidence sur les espaces boisés, majoritairement composés de « robinier faux acacias » espèce classée invasive dans le département de l'Isère,
 - rejette totalement la variante sud qui consomme le plus de terres agricoles de bonne qualité agronomique,
 - estime que la variante centre et la sous-variante centre compacte sont acceptables de part leur impact limité sur l'agriculture,
 - indique que les agriculteurs sont inquiets car le projet risque d'induire à plus ou moins long terme d'autres emprises agricoles pour l'élargissement de voiries locales, la création de déviations de certains villages ou encore l'attractivité accrue des zones d'activités,
 - souhaite être associée aux réflexions, le plus en amont possible.

- **La Chambre de commerce et d'industrie Nord Isère, via le formulaire « Je m'exprime », le 1^{er} juillet 2016 :**
 - souhaite apporter sa contribution pour soutenir le projet qui répond aux objectifs d'amélioration de desserte de l'agglomération viennoise et du pays roussillonnais,
 - souligne l'intérêt du parking de covoiturage qui s'inscrit dans le développement de la comodalité portée par la CCI,
 - indique que le projet répond à la nécessité d'organiser le territoire en créant des équipements structurants permettant d'accompagner les projets économiques prévus dans les documents d'urbanisme.

- **Les élus de la majorité municipale de la ville de Roussillon, via le formulaire « Je m'exprime », le 1^{er} juillet 2016 :**
 - indiquent être convaincus par la nécessité de créer le demi-échangeur de Vienne Sud, retiennent la variante sud, en accord avec l'avis du conseil municipal de la ville de Reventin-Vaugris.

- **La ville de Salaise-sur-Sanne, via le formulaire « Je m'exprime », le 6 juillet 2016 :**
 - indique qu'après avoir étudié le dossier, les élus sont favorables à la création du demi-échangeur de Vienne Sud,
 - retient la variante centre compte-tenu de son impact plus modéré sur l'environnement, de l'opportunité de desserte des activités économiques programmées et de son coût moins élevé par rapport aux autres solutions.

- **Le Parc naturel du Pilat via un courrier transmis à VINCI Autoroutes, le 24 août 2016 :**
 - n'affiche pas de préférence pour une variante,
 - signale la présence de corridors écologiques à proximité des variantes sud et nord, et souhaite qu'ils soient pris en compte dans le critère environnement.

5 – LA PROPOSITION DU MAÎTRE D’OUVRAGE

La concertation publique relative à la création du demi-échangeur de Vienne Sud s’est déroulée du 6 juin au 3 juillet 2016. Elle a permis de créer un débat ouvert, notamment lors de la réunion publique et des permanences où les équipes de VINCI Autoroutes ont accueilli les personnes intéressées. Plus de 600 contributions ont été recueillies.

Le premier constat est que la très grande majorité des avis, 86%, s’exprime en faveur du projet et partage les objectifs poursuivis par les collectivités locales notamment l’amélioration de la desserte des territoires de l’agglomération viennoise et du pays roussillonnais ainsi que l’amélioration des conditions de déplacement et de sécurité dans les traversées de Vienne et de Vérenay sur la commune d’Ampuis.

Plus de la moitié des contributeurs se prononce pour une variante, et 53% d’entre eux retiennent l’une ou les deux des options centre : la variante centre et la sous-variante centre.

Plusieurs thèmes ressortent particulièrement de la concertation : l’impact sur l’environnement et le cadre de vie, le prix du péage, le délai de réalisation du projet, les emprises foncières (notamment agricoles), le covoiturage et le financement du projet.

En tenant compte des différents avis reçus *via* le site Internet, les lettres T, les moments d’accueil du public ou encore la réunion publique, VINCI Autoroutes, en partenariat avec les collectivités locales pilotes du projet et la préfecture de l’Isère, a décidé d’approfondir l’analyse de la variante centre et de la sous-variante centre compacte pour les études détaillées qui seront engagées à la suite de la publication du présent bilan.

Ces études détaillées seront réalisées en veillant à atteindre les objectifs poursuivis par le projet, et en étant vigilant aux impacts du projet sur l’environnement et le cadre de vie des riverains, ainsi que sur les emprises foncières, notamment agricoles.

Elles seront présentées au public lors de l’enquête préalable à la déclaration d’utilité publique programmée en 2019.

6 – LES ÉTAPES À VENIR

Après approbation du bilan de la concertation publique par le Préfet de l'Isère, VINCI Autoroutes va engager les études détaillées se rapportant à la variante centre et à la sous-variante centre compacte. Le projet résultant de ces études sera présenté au public lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique programmée en 2019. Chacun pourra alors une nouvelle fois donner son avis sur le projet.

En attendant ce prochain rendez-vous, le public peut continuer à s'informer et à dialoguer avec les équipes de VINCI Autoroutes *via* :

- le site Internet : www.a7-echangeur-viennesud.fr
- l'adresse mail : a7-echangeur-viennesud@vinci-autoroutes.com



7 – ANNEXES

ANNEXE 1 : L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AUTORISANT LA CONCERTATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Arrêté autorisant la concertation avec le public sur le projet de création du demi-échangeur de Vienne Sud sur l'autoroute A7

LE PRÉFET DE L'ISÈRE
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'article L 103-2 et R 103-1 du Code de l'urbanisme,

Vu le décret 2004- 374 du 29/04/2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 19 février 2015 portant nomination du préfet de l'Isère M. Jean-Paul BONNETAIN,

Vu le courrier de la Direction des Infrastructures de Transport (DIT), Ministère de l'Environnement, en date du 13/05/2015 portant sur la validation de l'opportunité du projet et demandant à ASF d'engager les études de Dossier de Demande de Principe,

Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Considérant que sont notamment associés à la concertation les collectivités locales, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,

Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et formuler des observations et propositions,

Sur proposition du sous-préfet de Vienne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le projet de création du demi-échangeur de Vienne Sud consiste à compléter le demi-échangeur existant sur l'autoroute A7 au sud de Vienne en créant un accès direct en direction du nord.

Il a pour objectifs :

- de favoriser la desserte du territoire de ViennAgglo, de la Communauté de communes du pays roussillonnais et de la Communauté de communes de la région de Condrieu,
- d'améliorer les conditions de déplacement et de sécurité.

Article 2 : La concertation publique concerne ViennAgglo, la Communauté de communes du pays roussillonnais, la Communauté de communes de la région de Condrieu et plus particulièrement les communes les plus impactées de Reventin-Vaugris et de Vienne.

Article 3 : La concertation publique relative au projet de création du demi-échangeur de Vienne Sud se déroulera sur la période du 06 juin 2016 au 03 juillet 2016.

Article 4 : Durant cette période, le dossier de concertation sera consultable dans 5 lieux d'accueil, aux heures d'ouverture du public des locaux de :

- o la mairie de Reventin-Vaugris, 85 rue de la Mairie, 38121 Reventin-Vaugris,
 - o la mairie de Vienne, Place de l'Hôtel de Ville, 38200 Vienne,
 - o ViennAgglo, Espace St Germain, Bâtiment Antares, 30 avenue Général Leclerc, 38200 Vienne
 - o la Communauté de communes du pays roussillonnais, rue du 19 Mars 1962, 38550 Saint-Maurice-l'Exil
 - o la mairie d'Ampuis, 11 boulevard des allées, 69420 Ampuis
- sur le site internet du projet : www.a7-echangeur-viennesud.fr

Article 5 : Des rencontres avec le public seront organisées sous la forme :

- d'une réunion publique : le jeudi 09 juin 2016 à 18 h 30 au gymnase de Reventin-Vaugris, chemin des pétrières, 38121 Reventin-Vaugris
- de deux permanences d'accueil du public :
 - o le mardi 14 juin 2016 de 09 h à 12 h, dans les locaux de ViennAgglo, Espace St Germain, Bâtiment Antares, 30 avenue Général Leclerc, 38200 Vienne ;
 - o le mardi 21 juin 2016 de 14 h à 17 h, dans les locaux de la mairie de Reventin-Vaugris, 85 rue de la mairie, 38121 Reventin-Vaugris.

Article 6 : Le public pourra s'exprimer également :

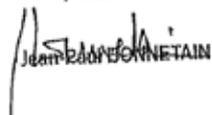
- par courriel à l'adresse :
 - o a7-echangeur-viennesud@vinci-autoroutes.com
- via le formulaire d'expression à télécharger sur le site Internet du projet à l'adresse www.a7-echangeur-viennesud.fr
- via un courrier avec une carte-T prépayée à insérer dans l'urne disponible dans les lieux d'accueil de la concertation ou à retourner par courrier ;
- par courrier à l'adresse de la sous-préfecture de Vienne, Concertation publique demi-échangeur de Vienne Sud, 16 boulevard Eugène Arnaud, B.P. 116, 38209 Vienne cedex ;
- lors de la réunion publique et des permanences auprès des équipes de Vinci Autoroutes.

Article 7 : Les modalités de la concertation seront communiquées au public par voie de presse et par affichage dans les collectivités mentionnées à l'article 4. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Article 8 : À l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le préfet de l'Isère. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et présentera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalable à l'enquête publique. Ce bilan sera rendu public sur le site Internet du projet : www.a7-echangeur-viennesud.fr

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère, le sous-préfet de Vienne, la directrice régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice départementale des territoires de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet


JEAN-PIERRE BONNETAIN

ANNEXE 2 : LES MÉDIAS DESTINATAIRES DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Le Dauphiné Libéré
- Radio France
- L'essor
- La tribune de Vienne
- La gazette de Vienne
- NRJ
- France 3

ANNEXE 3 : LES DESTINATAIRES DU COURRIER D'ANNONCE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

- Sous-Préfecture de Vienne
- Conseil départemental de l'Isère
- Conseil départemental du Rhône
- Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV)
- Communauté de communes du Pays Roussillonnais (CCPR)
- Communauté de communes de la Région de Condrieu (CCRC)
- CEREMA Direction Territoriale Centre Est
- Conservatoire Botanique National Alpin
- Direction Départementale des Territoires de l'Isère (DDT)
- Direction Interdépartementale des Routes (DIR)
- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Association Nature Vivante
- Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Isère
- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère
- Fédération Régionale des Chasseurs de Rhône-Alpes
- GENTIANA, Société botanique dauphinoise
- Ligue de Protection des Oiseaux de l'Isère
- Les députés concernés
- ONCFS Service Départemental de l'Isère
- ONEMA Service Départemental de l'Isère
- SAS TRANSAE
- SCOT Rives du Rhône
- Préfecture de l'Isère
- Syndicat Mixte des Rives du Rhône
- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Pilat
- Syndicat Mixte Rivières des quatre vallées

- Ville d'Agnin
- Ville d'Ampuis
- Ville d'Anjou
- Ville d'Assieu
- Ville d'Auberives-sur-Varèze
- Ville de Bougé-Chambalud
- Ville de Chanas
- Ville de Chasse-sur-Rhône
- Ville de Cheyssieu
- Ville de Chonas l'Amballan
- Ville de Chuzelles
- Ville de Clonas-sur-Varèze
- Ville de Condrieu
- Ville de Jardin
- Ville de la Chapelle-de-Surieu
- Ville de Le Péage-de-Roussillon
- Ville de Les Côtes-d'Arey
- Ville de Les Haies
- Ville de Les Roches-de-Condrieu
- Ville de Loire-sur-Rhône
- Ville de Longes
- Ville de Luzinay
- Ville de Moidieu-Détourbe
- Ville de Pont-Evêque
- Ville de Reventin-Vaugris
- Ville de Roussillon
- Ville de Sablons
- Ville de Saint-Alban-du-Rhône
- Ville de Saint-Clair-du-Rhône
- Ville de Saint-Maurice-L'Exil

- Ville de Saint-Prim
- Ville de Saint-Romain-de-Surieu
- Ville de Saint-Romain-En-Gal
- Ville de Saint-Sorlin-de-Vienne
- Ville de Salaise-sur-Sanne
- Ville de Septème
- Ville de Serpaize
- Ville de Seyssuel
- Ville de Sonnay
- Ville de Saint-Cyr-sur-le Rhône
- Ville de Sainte-Colombe
- Ville de Saint-Romain-en-Gier
- Ville de Trèves
- Ville de Tupin-et-Semons
- Ville de Vernioz
- Ville de Vienne
- Ville de Villette-de-Vienne
- Ville d'Échalas
- Ville d'Estrablin
- Ville d'Eyzin-Pinet
- Ville de Ville-sous-Anjou



réseau ASF
Direction Opérationnelle
de l'infrastructure Est
337 chemin de la Sauvageonne
84100 Orange
www.a7-echangeur-viennesud.fr

